

Procès-verbal du Conseil Municipal du Mercredi 31 Mai 2023

Sous la présidence de M. Armel CHABANE, Maire

Présents (21) : M. Armel CHABANE, M. Omer ARSLAN, Mme Marie-Christine AUBIN, M. Gaston AUGEROT, Mme Halimé COLAKER, Françoise DALSTEIN, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Esther GOELLER, M. Nicolas HART, M. Jean-Yves HEUSSER, Mme Sandrine JUNGSMANN, M. Marie-Line MURGIA, M. Gaston LECHNER, M. Alain LINDEN, M. Fabrice MEYER, M. Guy OLLINGER, Mme Isabelle OUAZANE, M. Matthieu REBERT, M. Stéphane SCHNEIDER, Mme Dominique WITTISCHE.

Procurations (1) : Mme Michelle RIGAUD à M. Roland GLODEN.

Excusés (5) : Mme Tiffany GUERSING, M. Mike QUADRINI, M. Pascal RICATTE, Mme Cécile RIOS, M. Thierry WEILAND.

Absent (0) :

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Olivier H., le nouveau policier municipal depuis le 2 mai 2023 et qui assiste ce jour à son premier Conseil Municipal.

La séance est ouverte à 20H10.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Cathy GLUCK comme secrétaire de séance.

Les activités de M. le Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 13 avril 2023, date du dernier Conseil Municipal :

- **Droit de Préemption Urbain (DPU)**

La Commune a reçu 9 (neuf) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), dont 6 (six) pour des immeubles bâtis.

Pour l'ensemble des DIA reçues, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont il dispose.

- **Concessions cimetière**

1 renouvellement de concession et 4 nouvelles concessions ont été enregistrés.

- **Autres**

- Signature du renouvellement des contrats de maintenance avec la société 3D Ouest pour la gestion de la réservation des salles communales ainsi que celui pour la gestion de la facturation de l'accueil périscolaire et du centre aéré.

1. 2023-CM 31.05-047 Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 31 mai 2023

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ordre du jour du Conseil Municipal qui s'établit comme suit :

Fonctionnement de l'assemblée délibérante	
2023-CM 31.05-047	Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 31 mai 2023
2023-CM 31.05-048	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2023
Ventes de terrains et de biens communaux	
2023-CM 31.05-049	Convention café Linden entre l'Etablissement Public Foncier Grand Est, la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières et la Commune de Bouzonville
2023-CM 31.05-050	Vente d'un terrain à Monsieur WITTISCHE
2023-CM 31.05-051	Vente des usoirs à Heckling
Subventions	
2023-CM 31.05-052	Subvention Une Rose Un Espoir
2023-CM 31.05-053	Subvention Barytenbas
Centre Communal d'Action Sociale	
2023-CM 31.05-054	Désignation d'un membre du Conseil d'administration du CCAS
Développement économique	
2023-CM 31.05-055	Parc photovoltaïque – Signature du bail emphytéotique
Culture	
2023-CM 31.05-056	Adhésion Moselle Agence Culturelle
Affaires scolaires et périscolaires	
2023-CM 31.05-057	Horaires d'ouverture des mercredis récréatifs
2023-CM 31.05-058	Accueil d'un stagiaire BAFA pour le centre aéré
Associations	
2023-CM 31.05-059	Convention de partenariat avec l'association Heckling Patrimoine
Affaires immobilières	
2023-CM 31.05-060	Vente d'un terrain à Ecovégétal - Complément de la délibération du 8 décembre 2022
Mise à disposition de locaux	
2023-CM 31.05-061	Convention de mise à disposition de la cuisine de la salle polyvalente pour l'accueil d'ateliers cuisines
Motion	

2023-CM 31.05-062	Motion contre la fermeture de l'agence CIC
-------------------	--

2. 2023-CM 31.05-048 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2023

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2023.

3. 2023-CM 31.05-049 Convention Café Linden entre l'Etablissement Public Foncier Grand Est, la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières et la Commune de Bouzonville

Ce point est présenté par M. Gaston AUGEROT.

La parcelle située à l'entrée de la rue de La République et entre l'îlot de la mairie/ancien LEP et l'hôtel communautaire, est au cœur du programme de recomposition urbaine du centre bourg. Sa situation mais davantage son état donne une image négative.

C'est pourquoi la commune de Bouzonville s'est attachée à atténuer cette image négative mais surtout à consacrer ses moyens à réaffecter cette parcelle. Sa fonction d'origine, l'habitat et le service, sera reprise comme le vecteur de développement à promouvoir. Des premières approches conduites dans le cadre de l'OPAH ru entre 2017 et 2022, n'ont pas pu aboutir. Ces échecs s'expliquent à la fois par la situation du bâtiment existant dans le cœur de bourg (en secteur monument historique et un élément clé du front bâti de la place du Général De Gaulle) et dans la trame bâtie existante (consolidation des murs mitoyens). Cette situation induit de mobiliser des modalités opératoires relevant de l'intérêt général.

Un bailleur développant de l'habitat social, Vivest, a ainsi été interrogé sur sa capacité à traiter cette parcelle en mobilisant notamment le concours de l'Etablissement Public Foncier Grand Est tant d'un point de vue foncier qu'en programme de curage.

Pour la mise en œuvre de ce programme, la Commune de Bouzonville et la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières pourront mobiliser l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) dans le cadre de la convention n°MO10L043600 qui précise le périmètre d'intervention et dans un cadre financier d'une enveloppe financière de 50 000 euros.

M. le Maire complète la présentation en détaillant les points suivants :

- Cet immeuble a été l'une des priorités de l'équipe municipale depuis le début du mandat : des rencontres avec le propriétaire et d'éventuels investisseurs ont immédiatement eu lieu. Il a fallu également négocier avec les Architectes des Bâtiments de France qui avaient une vision particulière sur la reconstruction. Leur position a d'ailleurs pu faire reculer certains investisseurs. Les négociations ont cependant permis d'avoir des concessions en cas de projet intéressant.
- Cet immeuble a une importance symbolique : situé en entrée de ville, il fait quasiment face à l'Hôtel de Ville. Sa réhabilitation permettra d'attirer des nouveaux habitants en centre-ville. De plus, l'intérêt d'un bailleur comme Vivest prouve que Bouzonville change

d'image. Ce bailleur a en effet des critères stricts et travaille habituellement sur le sillon lorrain.

- L'EPFGE laisse jusqu'à 2028 à la Ville pour terminer le projet.

M. Gaston LECHNER déclare que ce cas risque de servir de référence pour d'autres immeubles à l'abandon et s'interroge sur les revendications financières du propriétaire.

M. le Maire répond que le propriétaire a en effet des revendications mais qu'il ne les dévoilera pas devant le Conseil Municipal pour ne pas que cela interfère dans les négociations.

M. Gaston LECHNER considère qu'il est idiot de dire qu'un tel bien a de la valeur : pour avoir un terrain nu, il faut d'abord démolir en espérant que la toiture ne s'effondre pas avant ou que la démolition n'ait pas d'impact sur les façades des maisons mitoyennes. Un assureur ne voudrait d'ailleurs pas suivre un tel projet. Il insiste également sur le fait que si l'ABF veut absolument préserver la façade, les coûts de démolition et de reconstruction augmenteront. M. Gaston LECHNER conclut en indiquant que, dans les faits, un bien de la sorte a une valeur négative et qu'il ne faudrait pas que la Commune soit mise en porte à faux par Vivest si le coût des travaux s'envolait. Il rappelle que l'entretien d'un bâtiment est à la charge de son propriétaire.

M. le Maire déclare que le propriétaire souhaitait que la Ville rachète en direct le bâtiment, ce qu'il ne désirait pas pour se prémunir justement des risques qu'évoque M. Gaston LECHNER. C'est pour cela que la Ville fait appel à des professionnels de la friche. Il rappelle que l'EPFGE gère également les friches industrielles d'ArcelorMittal dans la Vallée de la Fensch, ce qui est bien plus conséquent que l'ancien café Linden. Il indique également que le coût des études n'est pas fixé et qu'il y a une marge de négociation. Ce dossier suit la même logique que le dossier du LEP.

M. le Maire ajoute qu'il y a bien évidemment un équilibre financier à atteindre et que Vivest souhaite s'y retrouver. C'est à ce moment que les collectivités ont un rôle à jouer au travers des financements publics et notamment la CCB3F avec l'OPAH ru.

M. le Maire explique que ce projet entre dans une stratégie globale qui est mise en œuvre concernant les bâtiments abandonnés depuis le début du mandat : c'est dès septembre 2020 que le Conseil Municipal a agi avec les procédures d'abandon manifeste aux Pierres-Hautes et pour l'immeuble Campanule. La procédure administrative vient seulement de s'achever récemment pour les Pierres-Hautes, elle aura duré trois ans.

Concernant l'ancien café Linden, les arrêtés de péril pris ont contraint le propriétaire à faire des travaux pour sécuriser le bâtiment. M. le Maire insiste sur le fait que les procédures sont longues.

M. Gaston LECHNER déclare qu'il faut espérer que le réchauffement climatique nous évite des chutes de neige trop importantes afin d'éviter l'effondrement de la toiture.

M. Gaston AUGEROT répond que le propriétaire est assuré.

M. Gaston LECHNER considère que le risque lié à cette maison est énorme.

M. le Maire invite M. Gaston LECHNER à ne pas faire preuve de défaitisme et a bon espoir que le projet aille vite grâce au concours de l'EPFGE.

Suite à l'avis favorable de la commission des travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 11 mai 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de projet n° M010L043600 Bouzonville- café Linden Requalification sur la commune de Bouzonville selon le périmètre précisé dans le plan en annexe de la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un de ses Adjoints à signer avec l'EPFGE tout document afférant à cette inscription.

4. 2023CM 31.05-050 Vente d'un terrain à Monsieur WITTISCHE

Madame Dominique WITTISCHE quitte la salle et ne prend pas part à la présentation, aux débats et au vote pour le point.

M. Roland GLODEN présente le point.

Monsieur Claude WITTISCHE, résidant au 8, rue de Bruxelles 57320 BOUZONVILLE souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée section 12 n° 75 sise Avenue de l'Europe – lieu-dit « Retsche » à Bouzonville, d'une superficie de 2 311 m². Cette parcelle est située en zone A (agricole) du Plan local d'urbanisme.

En parallèle, Monsieur Claude WITTISCHE souhaite acquérir les parcelles cadastrées section 12 n° 74 et 76 sises Avenue de l'Europe – lieu-dit « RESTCHE » à Bouzonville, d'une superficie respective de 9 286 m² et 2 490 m².

France domaines a évalué l'ensemble à 4 930 €.

Le prix de vente a été fixé à 6 000 € dont 5 000 € pour les parcelles relevant du CCAS et 1 000 € pour celle appartenant à la Commune. Les frais de notaire et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Claude WITTISCHE ayant accepté cette proposition et suite à l'avis favorable de la commission des travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 11 mai 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la vente de ce terrain au profit de Monsieur Claude WITTISCHE au prix de 1 000 €, les coûts de géomètre et les frais notariaux étant pris en charge par l'acquéreur,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

Le Conseil d'Administration du CCAS devra se prononcer sur la vente des deux parcelles lui appartenant.

5. 2023CM 31.05-051 Vente des usoirs à Heckling

M. Roland GLODEN présente le point.

Lors de la visite de quartier d'HECKLING organisée par l'équipe municipale le mercredi 29 juin 2022, plusieurs riverains ont fait part de leur intérêt pour l'acquisition de l'usoir se situant devant leur habitation.

Après étude juridique, technique et financière, il s'avère que cela est envisageable.

Aussi, un questionnaire a été remis à chaque habitant et, afin de pouvoir avancer sur ce dossier, une réunion d'échanges a été organisée le 1^{er} mars 2023 avec les habitants intéressés.

A la suite de cette réunion, 10 propriétaires ont demandé par courrier à acquérir un usoir.

Aussi, le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 avril dernier a constaté la désaffectation matérielle des usoirs concernés et a acté leur déclassement afin de permettre leur cession lors d'un prochain Conseil Municipal.

France Domaines a évalué à 17 € le m² ces usoirs.

Or, la cession d'un usoir à Benting a été actée par le Conseil Municipal en 2012 au prix de 15 € le m².

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 26 mai 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la vente des usoirs ci-dessous aux personnes concernées au prix de 15 € le m², les coûts de géomètre et les frais notariaux étant pris en charge par les acquéreurs,

Nom	Prénom	Adresse	Parcelle	Superficie
Carton	Françoise	23 annexe Heckling	Section 9 parcelle 5	62 ca
Lecler	Olivier	36 Annexe Heckling	Section 9 parcelle 8	39 ca
Grimbuhler	Gilles	50 Annexe Heckling	Section 9 parcelle 2	1 a 04 ca
Ochem	François	42 Heckling	Section 9 parcelle 6	63 ca
Caps	Norbert-Nadine	11 rue Principale Heckling	Section 9 parcelle 11	1 a 04 ca
Chalté	Christian	3, chemin des vergers Heckling	Section 9 parcelle 9	37 ca
Bauer	Olivier	21 rue de Heckling	Section 9 parcelle 7	73 ca
Linden	Vincent	31 rue de Heckling	Section 9 parcelle 1	65 ca
Gloden	Pierre	13 rue Principale	Section 9 parcelle 10	1 a 89 ca
Heitz	Gabriel	25 annexe Heckling	Section 9 parcelle 3 Section 9 parcelle 4	24 ca 28 ca
TOTAL				7 a 88 ca

- d'autoriser M. le Maire à signer les actes de vente correspondants.

6. 2023CM 31.05-052 Subvention Une Rose Un Espoir

M. le Maire présente le point.

L'opération Une Rose Un Espoir, organisée les 29 et 30 avril dernier par les motards, a pour but de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer. La Ville de Bouzonville souhaite soutenir cette opération en versant une subvention à hauteur de 1000 €.

M. le Maire explique qu'il a demandé, pour cette subvention, de ne pas passer par le règlement en raison de la noblesse de la cause défendue par l'opération et de l'investissement des motards pour récolter les fonds. Il indique également avoir participé à la remise du chèque de l'opération et remercie les Bouzonvillois pour leur générosité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention à Un Rose Un Espoir d'un montant de 1 000 €.

7. 2023CM 31.05-053 Subvention Barytenbas

Madame Halimé COLAKER présente le point.

Ce dossier avait été mis en attente lors de la commission d'attribution des subventions car des renseignements complémentaires avaient été demandés à l'association concernant la subvention versée l'an passé. En effet, cette subvention était demandée, à titre exceptionnel, pour soutenir la création d'un CD. Or, celui-ci n'a jamais vu le jour. Le président de l'association, M. Denis WURTZ, a apporté les preuves que la subvention avait finalement été utilisée pour l'achat de tee-shirts et de vestes. Il a été demandé à l'association d'apposer le logo de la Ville sur ces vêtements.

Une subvention à titre exceptionnel ne pouvant être qu'attribuée tous les trois ans, la Ville souhaite contribuer uniquement au fonctionnement de l'association à hauteur de 500 €.

M. le Maire ajoute que la subvention initiale pour cette année concernait le recrutement d'un chef de chœur. Ce recrutement prenant du retard, faute de candidat, le montant initial de la subvention ne se justifie plus.

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 26 mai dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention de 500 € à l'association Barytenbas pour l'année 2023.

8. 2023CM 31.05-054 Désignation d'un membre du Conseil d'administration du CCAS

Mme Cathy GLUCK présente le point.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 juin 2020, a désigné 8 élus en qualité de membres du Centre communal d'Action Sociale (CCAS).

Mme Tiffany GUERSING souhaitant ne plus siéger au Conseil d'Administration du CCAS, Mme Dominique WITTISCHE se présente pour la remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de désigner Mme Dominique WITTISCHE en remplacement de Mme Tiffany GUERSING.

9. 2023CM 31.05-055 Parc photovoltaïque. - Signature du bail emphytéotique

M. Roland GLODEN présente le point.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 octobre 2019, ayant été saisi de six demandes en vue d'aménager un parc photovoltaïque, sur les terrains situés sur et à l'arrière de la zone écopôle ou à proximité immédiate, a retenu l'offre de la société BOREAS.

Il convenait ensuite de définir la durée de la convention.

En février 2021, la CCB3F a décidé de retirer de l'emprise foncière devant accueillir le projet de centrale photovoltaïque, les espaces déjà aménagés pour la ZA Ecopôle de Bouzonville. Ce changement entraîne de ce fait le retrait de la CCB3F du projet.

La société Boreas a accepté le retrait de la CCB3F du projet, moyennant compensation afin de pouvoir compenser la perte économique que représente pour la société la suppression des terrains situés sur la zone Ecopôle. Cette compensation sera négociée, entre la CCB3F et Boreas, après approbation du nouveau projet de promesse de bail emphytéotique.

De ce fait, une nouvelle promesse de bail emphytéotique a été établie entre la société Boreas et la commune de Bouzonville. Cette promesse, qui annule et remplace la promesse de bail régularisée en 2019, a été établie dans les mêmes conditions que la précédente. Il est toutefois à noter une légère augmentation de la redevance annuelle versée à la commune (21 000 € HT contre 20 170,91 € HT précédemment).

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 22 mars 2022, a approuvé le nouveau projet de promesse de bail emphytéotique et autorisé Monsieur le Maire ou un de ses Adjointes à signer tout document y afférent.

M. le Maire explique que la CCB3F a retiré ses terrains car ces derniers ont été viabilisés, aux frais du contribuable, pour le développement économique. Les contacts avec les investisseurs étant nombreux, sauvegarder ces terrains semblent être la meilleure solution.

M. le Maire précise également que la Commune était liée avec la société Boreas avant cette mandature. Le contexte actuel favorisant la transition écologique favorise un tel projet.

M. le Maire indique que ce projet permettra à la Commune d'avoir des recettes supplémentaires. La redevance annuelle s'élève à 21 000 € HT. Les panneaux photovoltaïques sont également taxés au titre de l'IFER qui est répartie comme suit : 20% pour la Commune, 50% pour la Communauté de Communes, 30% pour le Département.

M. le Maire déclare que les agriculteurs qui louaient les terrains à la Commune seront indemnisés. Les négociations se passent bien et un accord sera rapidement trouvé. De plus, Boreas a versé 41 000 € à la CCB3F en raison de son installation sur des terres agricoles. Cette somme sera réinjectée pour aider les agriculteurs du territoire.

M. Gaston LECHNER demande si la CCB3F va récupérer la compétence production énergétique comme la Communauté de Communes de La Houve et du Pays Boulageois. M. Roland GLODEN lui précise que c'est une compétence facultative. M. Arnel CHABANE répond que la CCB3F n'a pas l'intention de prendre cette compétence car il considère que cela n'est pas de son ressort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le bail emphytéotique,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un de ses Adjointes à signer tout document y afférent.

10.2023CM 31.05-056 Adhésion Moselle Agence Culturelle

Mme Halimé COLAKER présente le point.

Le Département de la Moselle propose aux collectivités d'adhérer à l'association Moselle Agence Culturelle. Cette dernière a pour but la promotion et la mise en œuvre d'action culturelle sur le territoire mosellan. Elle apporte également son concours et ses avis aux initiatives publiques et privées dans le domaine de la culture et a vocation à être le lien et l'instrument de coordination entre les associations, les collectivités locales et tout intervenant dont l'action s'inscrit dans le cadre culturel.

M. le Maire précise que la CCB3F a adhéré à cette agence également pour 0,30 centimes par habitants. L'adhésion de la CCB3F permet à la Commune d'adhérer pour 0,20 centimes par habitants soit 800 € au total. Cette adhésion permettra notamment de renforcer le marché de Noël.

Suite à l'avis favorable de la commission évènements et communication, démocratie participative, culture et sport le 14 mars 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer à « Moselle Agence Culturelle »,
- De mandater Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes pour représenter la Commune de Bouzonville avec voix délibérante aux Assemblées Générales de « Moselle Agence Culturelle » selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 des statuts de l'association.

11. 2023CM 31.05-057 Horaires d'ouverture des mercredis récréatifs

M. Alain LINDEN présente le point.

A la demande de l'Îlot Tendresse dont le taux de fréquentation des enfants de plus de trois ans était trop important, le Conseil Municipal du 8 décembre 2022 avait décidé à l'unanimité d'étendre les horaires du périscolaire Les Renardeaux de 07H00 à 18H30 les mercredis sur une phase de test du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

Or, alors que la phase de test arrive à son terme, il apparaît que la fréquentation des mercredis après-midi est restée faible, mobilisant deux agents pour une moyenne de 7,7 enfants.

M. le Maire précise que l'Îlot Tendresse a un taux de remplissage de 90%, la décision de ne plus accueillir d'enfants de plus de 3 ans était donc légitime. Cependant, alors que l'on pensait que les familles allaient se replier vers les services périscolaires, il apparaît que ce n'est pas le cas. La phase de test n'est donc pas très concluante.

Après avis favorable de la commission des Affaires scolaires et périscolaires, jeunesse du 26 avril 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réduire les heures d'ouverture des mercredis récréatifs de 07H00 à 14H00 à compter de la rentrée 2023-2024.

12. 2023CM 31.05-058 Accueil d'un stagiaire BAFA pour le centre aéré d'avril

M. Alain LINDEN présente le point.

Afin d'assurer l'encadrement du centre aéré d'été, qui devrait se tenir du 10 au 28 juillet, deux stagiaires BAFA pourraient être recrutés selon les mêmes modalités que lors des vacances d'avril et de février.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention d'accueil d'un stagiaire BAFA,
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes à la signer.

13.2023CM 31.05-059 Convention de partenariat avec l'association Heckling Patrimoine

M. Gaston AUGEROT présente le point.

La Ville de Bouzonville est actuellement en train de réhabiliter la placette d'Heckling. A la demande de l'association Heckling Patrimoine, un kiosque a été ajouté au projet. Une convention de partenariat financier pour son installation doit donc être signée entre les deux parties. L'association s'engage notamment à participer à l'achat du kiosque à hauteur de la moitié du prix de celui-ci et dans une limite de 3 000 €.

M. le Maire espère que l'inauguration pourra se faire le jour de la fête d'Heckling.

Suite à l'avis favorable de la commission des travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 11 mai 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat avec l'association Heckling Patrimoine,
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes à la signer.

14.2023CM 31.05-060 Vente d'un terrain à Ecovegetal. - Complément de la délibération du 08.12.2022

M. Roland GLODEN présente le point.

Le Conseil Municipal, par délibération du 8 décembre 2022, a autorisé la vente de 17 hectares pour la confection de toits et parkings végétalisés au profit de la société Ecovégétal au prix de 300 000 € et Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

Cet emplacement se trouve sur la parcelle 25 section 37 en zone IIAU d'une surface de 26 ha 5 a 98 ca située route de Schreckling – lieu-dit « Lang Morgen ».

Or, il convient que la délibération actant cette vente précise la nouvelle parcelle créée suite au document d'arpentage et la superficie exacte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier la délibération du 8 décembre 2022 en précisant que la parcelle concernée par cette cession est la numéro 2 section 37 d'une surface de 17 ha 10 a 78 ca située route de Schreckling – lieu-dit « Rue du Coin ».

15. 2023CM 31.05-061 Convention de mise à disposition de la cuisine de la salle polyvalente pour l'accueil d'ateliers cuisines

M. le Maire présente le point.

La CCB3F, dans le cadre du projet alimentaire territorial, souhaite organiser des ateliers cuisines. Ces ateliers ciblent plus particulièrement un public en situation de précarité sociale.

Les bénéficiaires de cette action, au nombre de 8 maximum par atelier, sont sélectionnés en partenariat avec les associations caritatives et le Centre Moselle Solidarité.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Sortir les gens de l'isolement social,
- Les sensibiliser à une alimentation de qualité,
- Les accompagner vers plus d'autonomie en cuisine,
- Partager un moment convivial autour de la cuisine.

Pour cela, une demande de mise à disposition de la cuisine de la salle des fêtes pour l'accueil de ces ateliers a été faite auprès de la Commune.

M. le Maire explique que cette démarche s'inscrit dans un projet global au niveau du territoire de la CCB3F pour permettre aux habitants de se nourrir plus sainement. Une cantine en gestion directe a ouvert à Rettel, une autre est en cours de création à Grindorff-Bizing et une étude est faite à Bouzonville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la convention de mise à disposition de la cuisine de la salle des fêtes pour l'accueil d'ateliers cuisines,
- d'autoriser Madame Françoise DALSTEIN, Adjointe, à la signer.

16. 2023CM 31.05-062 Motion. - Fermeture de l'agence CIC

M. le Maire présente le point.

L'agence CIC de Bouzonville fermera ses portes le 16 juin prochain.

M. le Maire déclare que même si certains pourraient dire qu'il ne s'agit pas d'un service public, cette fermeture a un impact sur la population. La Ville met des moyens pour renforcer l'attractivité du centre-ville et cela ne doit pas se traduire par des fermetures de commerces.

M. le Maire explique que ce n'est pas la première motion qui est prise pour s'opposer à une fermeture ou à une réduction des services. Il veut donner un message clair : ceux qui voudraient s'attaquer à un service trouveront systématiquement la Commune sur leur chemin.

M. le Maire dit également avoir appris cette nouvelle par une habitante et déplore le manque de communication de l'agence.

M. le Maire précise qu'il ne sera pas possible d'éviter toutes les fermetures mais que des solutions alternatives existent. Une solution est par exemple en train d'être trouvée pour pallier à la fermeture du bureau de poste les lundis. L'argument principal pour justifier de ces fermetures est la baisse de fréquentation.

Mme Marie-Christine AUBIN déclare que s'il y a une baisse de la fréquentation des différentes agences ou des bureaux de poste, c'est avant tout car ces derniers incitent leurs clients à dématérialiser leurs démarches. M. le Maire partage cet avis et ajoute que les gens ont besoin d'avoir un contact humain. Il prend l'exemple de l'importante fréquentation de la Maison France Services.

M. Gaston LECHNER souhaite évoquer les pannes de distributeurs automatiques. Il constate qu'il est de plus en plus fréquent qu'ils soient en panne plusieurs jours de suite en raison de la sous-traitance de leur entretien. Il considère que ce problème peut devenir préoccupant et qu'il ne serait pas étonnant de les voir tous en panne simultanément.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la motion suivante :

La Ville de Bouzonville, de par son rôle de centre-bourg, concentre un nombre important de commerces et de services. Bouzonville est fière de cette vie commerçante dynamique et le Conseil Municipal, dans son ensemble, œuvre au quotidien pour la soutenir et la développer. Ce soutien s'est notamment traduit pendant la crise sanitaire lorsque la Ville a fourni le matériel indispensable pour assurer les gestes barrières nécessaires à la réouverture des commerces ou encore en travaillant en étroite collaboration avec l'Association des Commerçants et Artisans de Bouzonville pour animer le centre-ville ainsi qu'avec la Communauté de Communes pour octroyer des aides économiques aux acteurs qui investissent. Ce dynamisme du tissu commercial bouzonvillois participe pleinement à renforcer l'attractivité de la Ville et constitue de ce fait un enjeu majeur pour l'avenir de l'ensemble du territoire.

En outre, certains commerces jouent un rôle particulier dans le quotidien des habitants car ils s'apparentent à un service. C'est le cas notamment des agences bancaires. Les clients de ces agences ne viennent pas seulement y trouver un distributeur automatique, ils viennent également y chercher les conseils avisés d'un agent connu et de confiance afin de mener à bien leurs projets. En effet, le lien de confiance qui se doit d'unir les conseillers bancaires et leurs clients ne peut se construire qu'avec de la proximité, la même qui unit, par exemple, les services municipaux et les Bouzonvillois.

Or, la Ville de Bouzonville a été informée par une habitante le 11 mai dernier que l'agence bancaire CIC située 20, rue de la République, fermera ses portes le 16 juin prochain.

Nous déplorons la méthode utilisée puisque ni le Maire, ni les élus et ni les services municipaux n'ont eu d'information préalable à cette « annonce » publique. La Mairie a été mise devant le fait accompli, sans pouvoir échanger avec la Direction de l'établissement et ses représentants régionaux. Nous ne pouvons le cautionner.

De plus, cette fermeture s'ajoute à une liste déjà bien trop longue de retrait de nombreux services publics et apparentés et ce, malgré l'opposition systématique de la Commune dans le but de défendre les intérêts des Bouzonvillois et plus largement des habitants du territoire. Ces derniers ont le droit d'avoir accès à des services publics de proximité dont la présence en secteur rural est indispensable. Ainsi, une motion semblable a déjà été prise à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 décembre 2022 pour protester contre la réduction des horaires d'ouverture de la Poste. Une autre motion a également été prise pour sauvegarder une classe qui était menacée de fermeture. La Commune s'opposera de manière forte et systématique à toute atteinte au maintien des services dans la Ville de Bouzonville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De s'opposer à la fermeture de l'agence bancaire CIC,
- De demander à Monsieur le directeur de l'agence bancaire CIC de s'expliquer sur cette fermeture auprès de la Mairie
- De demander à Monsieur le directeur de l'agence bancaire CIC de revoir sa position quant à cette fermeture
- De rester à l'écoute du CIC pour éviter toute dégradation du service pour les habitants.

